



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.2/45/11
23 novembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 79 b) de l'ordre du jour

**DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE :
COMMERCE ET DEVELOPPEMENT**

Lettre datée du 23 novembre 1990, adressée au Président de la
Deuxième Commission par le Président de l'Assemblée générale

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, pour suite à donner par la Deuxième Commission, une lettre datée du 20 novembre 1990 que m'a adressée le Président du Conseil du commerce et du développement et qui a trait au point 79 b) de l'ordre du jour, intitulé "Développement et coopération économique internationale : Commerce et développement".

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

(Signé) Guido de MARCO

Annexe

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 44/219 de l'Assemblée générale, au paragraphe 10 de laquelle l'Assemblée a pris note de la décision 377 (XXXVI) du Conseil du commerce et du développement, au sujet des arrangements et préparatifs de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en 1991, et notamment des consultations à prévoir pour déterminer dans quel pays d'Amérique latine elle aurait lieu.

Ces consultations, qui ont d'abord été menées par mon prédécesseur, M. Oscar R. de Rojas (Venezuela), Président du Conseil du commerce et du développement à sa trente-sixième session, puis par moi-même, ont abouti et je suis maintenant à même, au nom du Conseil, de recommander, par votre intermédiaire, pour approbation par l'Assemblée générale, que la huitième session de la Conférence se tienne à Punta del Este (Uruguay) du 21 septembre au 8 octobre 1991.

L'offre du Gouvernement uruguayen d'accueillir la Conférence à Punta del Este a été faite une fois que le Gouvernement a été informé des incidences que comportait l'accueil de la Conférence, du point de vue à la fois des installations et services nécessaires et des coûts directs ou indirects additionnels estimatifs qui en résulteraient pour l'Organisation des Nations Unies et qu'il faudrait couvrir, conformément à la résolution 40/243 de l'Assemblée générale.

Les membres du Conseil du commerce et du développement ont chaleureusement accueilli la généreuse invitation du Gouvernement uruguayen, et je voudrais, en cette occasion, exprimer ma satisfaction personnelle, et celle des membres du Conseil dans leur ensemble, devant cette solution bienvenue à une question qui préoccupait le Conseil depuis quelque temps, car la réunion de la Conférence en Amérique latine permettra de revenir au cycle antérieur de roulement des sessions entre les différents groupes du monde en développement.

Quant à la question des dates, le Gouvernement uruguayen a indiqué qu'il ne serait pas en mesure d'accueillir la Conférence à Punta del Este avant la fin septembre 1991. Cela étant, la période recommandée pour la Conférence va du samedi 21 septembre au mardi 8 octobre 1991, précédée des deux jours habituels de consultations préalables à la Conférence entre hauts fonctionnaires, les 19 et 20 septembre, en particulier pour ramener au minimum un chevauchement inévitable avec les travaux de l'Assemblée générale, surtout ceux de la Deuxième Commission.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir informer les organes compétents de l'Assemblée générale des recommandations que je viens de mentionner, afin que l'Assemblée générale prenne la décision voulue de convoquer la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à Punta del Este (Uruguay) du 21 septembre au 8 octobre 1991.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

Le Président du Conseil du
commerce et du développement
(Signé) Jean-David LEVITTE